



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MAI 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Pouvoirs : 4

Absents excusés : 5

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-CINQ MAI à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 16 MAI 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Peggy LE BRUCHEC.

ABSENTS EXCUSES : M. Michel BELIN (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Jean-Luc MATTEL), Mme Noëlle GRAVAUD (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAVOIE – EGLISE DE LA SAINTE TRINITE DEL2023-63

Rapporteur : Gaëlle BLANCHARD

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Gaëlle BLANCHARD, adjointe au Maire.

Madame Gaëlle BLANCHARD expose que le Conseil Départemental de Haute-Savoie est le partenaire majeur des communes et des intercommunalités et leur apporte un soutien financier en matière patrimoniale et culturelle.

La commune des Contamines-Montjoie dispose sur son territoire de l'église de la Sainte Trinité, ce bâtiment souffre d'un manque d'entretien lourd au cours des 10 années précédentes et la situation se dégrade. Consciente de cela, la municipalité a pris ce sujet à cœur, et a décidé d'engager des travaux de sécurisation et de rénovation.

- Le premier enjeu des travaux à réaliser est **la sécurisation du bâtiment et de ses utilisateurs.**

- Ensuite, c'est **la conservation d'un patrimoine architectural vernaculaire d'exception**, dans un site protégé (périmètre de protection du Col du Bonhomme, et très localement, au cœur de village avec le jardin SAMIVEL sur ce qui a été un cimetière de centre bourg.

Le montant total des travaux est de de 1 262 700.00 euros HT soit 1 515 240.00 euros TTC, la demande de financement au Conseil Départemental de la Haute-Savoie est de 430 160.000 euros soit 34,07 % du montant total des travaux comme présenté dans le plan de financement suivant.

Plan de financement - Sécurisation de la TRINITE - Les Contamines Montjoie
Dossier de demande de financement Conseil Départemental de la Haute-Savoie 2023

Budget général, sommes en € TTC

| DEPENSES 2023 | | | RECETTES 2023 | | |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|----------------|
| Désignation | Montant HT | Montant TTC | Organismes | Montant HT | taux |
| A. Estimation ARCHIPAT - révisée janv 2023 | 1 262 700,00 € | 1 515 240,00 € | Etat DETR | 500 000,00 € | 39,60% |
| Tranche 1 : assainissement et parvis | | | Fondation du Patrimoine | 80 000,00 € | 6,34% |
| Tranche 2 : restauration clos couvert | | | CD 74 | 430 160,00 € | 34,07% |
| révision janvier 2023 : +15% | | | Autofinancement | 252 540,00 € | 20,00% |
| (pour mémoire; la tranche 3 fera l'objet d'une demande ultérieure) | | | | | |
| TOTAL-Dép | 1 262 700,00 € | 1 515 240,00 € | TOTAL-Rec | 1 262 700,00 € | 100,00% |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

| | | |
|------------------|-----------------|---------------------|
| Pour : 12 | Contre : | Abstention : |
|------------------|-----------------|---------------------|

- **ARTICLE 1 : DE VALIDER** la demande de subvention au Conseil Départemental de Haute-Savoie
- **Article 2 : D'APPROUVER** le mémoire technique
- **ARTICLE 3 : DE VALIDER** le plan de financement
- **ARTICLE 4 : DE SOLLICITER** une aide la plus haute possible conforme au plan de financement,
- **ARTICLE 5 : DE S'ENGAGER** sur la part d'autofinancement restant à la charge de la Commune.
- **ARTICLE 6 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour obtenir ces aides financières ainsi qu'à signer tous documents s'y rapportant

En complément, il est demandé l'autorisation au Conseil Département de Haute-Savoie de pouvoir démarrer les travaux par anticipation de la décision du Conseil Départemental.

En Mairie, le 25 mai 2023
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le